



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUN 2015**

**DATE DE
CONVOCAATION**

15 juin 2015

**DELIBERATION N°21/MT/2015
Affectation des fonds CNES 2014 et 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE DIX NEUF JUIN À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LABEAU 1^{er} Adjoint au Maire.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE	19
PRESENTS	14
ABSENTS	05
QUORUM	10
PROCURATIONS	00

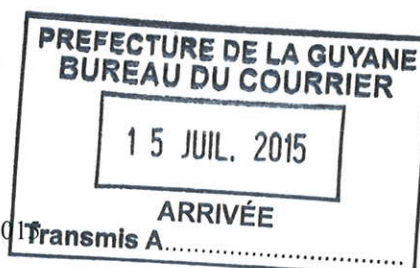
ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
Mme Rosaline CAMILLE, Conseillère
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller
Mme Eléonore JOHANNNES, Conseillère

ABSENTS EXCUSES : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Vincent MAYEN, Conseiller
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
Mme Marlène MONTET, Conseillère

ABSENT :

M. Christian PORTHOS, Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint, a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.



Délibération n°21/MT/2015
affectation des fonds CNES 2014 et 2015

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Lors de chaque exercice, la Commune de Montsinéry-Tonnégrande et la mission Guyane du CNES se réunissent dans le cadre d'un comité de pilotage afin d'identifier un projet communal auquel une dotation du CNES sera affectée. Celle-ci s'élève à 15 245,00 € par an et concerne la programmation 2014-2020. Le dernier comité CNES / Mairie de Montsinéry-Tonnégrande s'est réuni à l'hôtel de ville en date du mardi 5 mai 2015 pour évoquer notamment le bilan des opérations et la clôture de l'exercice 2014 ainsi que l'engagement de la dotation 2015.

Il a été soulevé lors de cette réunion, que la dotation du CNES de l'exercice 2014 affectée pour l'étude de faisabilité pour la création d'une zone logistique au Galion (délibération n° 69/2013/MT), sera reportée à l'année 2015 dans l'attente d'une décision de la Région Guyane pour la mise en cohérence de ce projet par rapport à l'élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (S.A.R.). Le CNES a bien pris acte de ce report, toutefois il est nécessaire de délibérer afin de reprogrammer cette étude pour 2015.

Par ailleurs, pour la dotation du CNES de l'exercice 2015, il a été décidé que celle-ci soit affectée à des associations de la Commune.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Reprogrammer à 2015 de l'étude de faisabilité pour la création d'une zone logistique au Galion prévue en 2014 avec la dotation du CNES de 2014.
- Affecter la dotation du CNES de 2015 d'un total de 15 245,00 € à des associations de la Commune.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°22/MT/2015 de Monsieur le Maire relatif à l'affectation des Fonds CNES de 2014 et 2015 ;

Après avoir entendu les explications du Président et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: **AUTORISE** la reprogrammation à 2015 de l'étude de faisabilité pour la création d'une zone logistique au Galion prévue en 2014 avec la dotation du CNES de 2014.

Article 2: **AUTORISE** l'affectation de la dotation du CNES DE 2015 d'un total de 15 245, 00 € à des associations de la Commune.

Article 2: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

POUR	14	dont procuration(s)	00
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le : 17 JUIL. 2015

